

QUESTIONNAIRE ADRESSÉ AUX PARTIS POLITIQUES CONCERNANT LES ENJEUX DE LA POLITIQUE CARCÉRALE ET LE PROJET DE MAXI-PRISON À HAREN – ÉLECTIONS RÉGIONALES & FÉDÉRALES, 26 MAI 2019

MISE EN CONTEXTE

La politique pénitentiaire belge se porte mal. Depuis plusieurs années, des constats accablants sont dressés par différents observatoires et comités pour dénoncer tant la surpopulation carcérale que les conditions de vie dégradantes des détenus dans nos prisons. C'est dans ce contexte que la Plate-forme pour sortir du désastre carcérale est née en 2014 [1].

La Plate-forme rassemble des organisations et personnes actives dans la recherche d'alternatives au projet d'établissement pénitentiaire de Haren [2]. Elle propose une lecture critique de ce projet et de ses nombreux impacts. Les associations et personnes qui la composent sont notamment actives dans les domaines suivants : la défense des intérêts des Harenois, l'amélioration de la politique pénale et carcérale, l'amélioration des conditions de vie des détenus, l'aide aux familles, la préservation d'un environnement sain au profit des détenus et des habitants, l'agriculture urbaine etc.

Malgré la construction et la mise en service de nouvelles prisons, l'État belge n'a cessé de se faire condamner par les juridictions nationales ou européenne principalement en raison de la surpopulation carcérale. La dernière décision en date du 9 janvier 2019 concerne les prisons de Saint-Gilles et de Forest [3].

Dans le même temps, les citoyens apprennent que les autorités fédérales et régionales s'entêtent à poursuivre le projet de maxi-prison à Haren. La Régie des bâtiments allant même jusqu'à démarrer le chantier de la prison alors qu'un recours contre les permis est toujours pendant devant le Conseil d'État et que l'auditorat de ce même Conseil a estimé fondé un certain nombre des moyens soulevés contre ces permis.

De nombreuses études démontrent que la prison ne prévient pas la récidive, elle est même criminogène. Plus un établissement pénitentiaire est grand, moins le traitement individuel et la prévention sont possibles et plus important est le risque de récidive. Seule une politique pénale réductionniste permet de diminuer la (sur)population carcérale.

Alors que nombre de pays décident de fermer des prisons, l'État belge planifie d'en construire encore sept [4].

Par ailleurs, le coût global des Masterplans prisons actuellement en œuvre ou à venir reste largement inconnu. La Cour des comptes de Belgique a soulevé à de nombreuses reprises le manque de rigueur budgétaire dans les différents Masterplans et son dernier rapport de 2018 mentionne que le recours aux contrats DBFM (PPP) est plus

coûteux que la gestion propre classique. Alors que de nombreux États ont décidé d'abandonner les partenariat-public-privé (PPP), la Belgique s'entête dans cette voie coûteuse et désastreuse et bloque une proposition de résolution parlementaire, inspirée par la Plate-forme, visant à charger la Cour des comptes d'étudier les coûts de manière transparente. Ce coût est par ailleurs à mettre en parallèle avec le faible budget accordé à la justice [5].

Enfin, le choix politique actuel consiste à construire de nouvelles prisons plutôt que de rénover les existantes si bien que les efforts et les budgets sont concentrés sur la construction de ces nouvelles prisons tandis que les détenus continuent à s'entasser dans des prisons insalubres. Le bilan-carbone d'une démolition-reconstruction est par ailleurs moins performant que celui d'une rénovation.

Le projet de prison à Haren est problématique à différents niveaux :

- par sa taille (1200 détenus) alors que les études criminologiques convergent pour dire qu'au-delà de 400 détenus il est difficile de mener une politique carcérale humaine;
- par son éloignement qui générera des problèmes de mobilité à différents niveaux, limitera le bon exercice des droits de la défense et les visites aux détenus;
- par son coût très élevé lié au recours à un contrat DBFM;
- par son emplacement sur 19 ha de biodiversité en bordure de ville qui perdront leurs fonctions écosystémiques.

Notes:

[1] CPT, Rapport au Gouvernement de la Belgique relatif à la visite effectuée en Belgique par le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants du 27 mars au avril 2017, Strasbourg, 8 mars 2018.

[2] La Plate-Forme est composée du Comité de Haren, de l'Association Syndicale de la Magistrature, de Bruxelles Laïque, de Haren Observatory, du Début des Haricots, du Centre d'Action Laïque, de FIAN, du Geneppi, d'Inter-Environnement Bruxelles, de la Ligue des Droits de l'Homme, de l'Observatoire International des Prisons, section belge, de Respire.

[3] Trib. Prem. Inst. BXL, 4ème ch. Civ., 9 janvier 2019, n° de rôle 15/4501/A. Voy aussi: Trib. Prem. Inst. Liège, 4ème ch. Civ., 9 octobre 2018, n° de rôle 15/3235/A.

[4] À l'heure actuelle, il est ainsi prévu de construire une méga-prison de 1.190 places à Haren, une prison de 444 places à Termonde, une prison de 440 places à Anvers, une prison de 312 places à Bourg-Léopold, une prison de 312 places à Lantin, une prison de 240 places à Verviers, une prison de 312 places à Vresse-sur-Semois.

[5] <http://www.liguedh.be/66-jours-pour-sauver-la-justice/>

En vue des élections régionales et fédérales de ce 26 mai 2019, la Plate-forme aimerait connaître vos prises de position et intentions concernant la politique carcérale et plus précisément le projet de maxi-prison à Haren.

En répondant à ce questionnaire, votre parti informera les citoyens sur ce dossier d'envergure régionale et nationale. Les réponses seront publiées intégralement par la Plate-Forme. Chaque parti peut répondre dans sa langue.

Site du Keelbeek en 2011



Questions

1.- Votre parti s'engage-t-il à geler l'exécution des Masterplans prisons qui planifient la construction de nouvelles prisons, aussi longtemps qu'une évaluation complète des besoins et de l'impact des réformes pénales et pénitentiaires en cours n'ont pas été effectuées ?

Ecolo: OUI c'est par là qu'il aurait fallu commencer. Il faut une vision réfléchie sur le long terme de notre politique pénitentiaire, ce qui nécessite d'évaluer les besoins et les moyens nécessaires à sa mise en œuvre.

PTB: Oui, nous gelons l'exécution des Masterplans prisons. Le projet de la méga prison de Haren doit être annulé.

DéFI: OUI. DéFI propose de ne plus recourir à des partenariats publics-privés pour la construction et la rénovation de prisons mais bien à des marchés publics qui soient conformes aux normes comptables européennes mais aussi aux principes fondamentaux des marchés publics, en particulier l'égalité de traitement des candidats et la transparence des procédures

CDH : Une solution urgente est nécessaire pour les prisons bruxelloises vu leur état et les conditions indignes dans lesquelles les détenus sont incarcérés. Pour cela l'Etat ne peut plus attendre. L'évaluation doit cependant être faite et si possible des solutions doivent être adaptées à de nouvelles formes de prisons préconisées par les spécialistes en criminologie .

2.- Une fois l'évaluation ci-dessus réalisée, votre parti s'engage-t-il à soumettre le(s) nouveau(x) masterplan(s) à un large débat parlementaire et à l'avis de la cour des comptes ?

Ecolo : OUI Nous avons déjà à plusieurs reprises demandé, en commission Justice, que le Ministre de la Justice vienne faire état de l'avancement de son Masterplan et justifier les choix qui ont été posés et l'absence de transparence dans ce domaine.

PTB : Oui et plus largement, nous élargissons le débat au personnel qui travaille dans les prisons et leurs représentants syndicaux, aux associations de magistrats et d'avocats ainsi qu'aux représentants des détenus (à l'instar des pays scandinaves).

DéFI : DéFI demande également de soumettre les projets en cours à un audit de la Cour des comptes. Celui-ci devra porter sur la pertinence du choix de la construction et de l'exploitation d'infrastructures pénitentiaires via un Partenariat Public-Privé mais aussi sur la soutenabilité budgétaire de chaque projet de contrat de partenariat. Ces rapports d'audit devront ensuite être débattus au Parlement. DéFI demande enfin et de manière plus générale que la rénovation et la construction de prisons fassent l'objet d'un Masterplan qui ne soit pas uniquement débattu en Conseil des ministres mais également au Parlement qui devra le valider.

CDH : oui avec la même réserve qu'à la première question.

3.- Votre parti s'engage-t-il à réaliser une évaluation des coûts-bénéfices des opérations en Partenariats public privé et à réclamer une transparence budgétaire sur les coûts liés à la construction-gestion des nouvelles prisons ? Votre parti s'engage-t-il à soumettre le choix de recourir au PPP à un débat parlementaire et public ?

Ecolo : OUI Nous réclamons cette évaluation depuis des années tout comme nous dénonçons l'opacité qui entoure les marchés publics liés à la construction-gestion des nouvelles prisons. Nous avons d'ailleurs, en décembre dernier déposé une résolution au Parlement demandant deux audits de la part de la Cour des comptes à l'égard des établissements pénitentiaires liés à un partenariat public-privé.

PTB : Oui. De manière générale, nous sommes opposés aux PPP qui sont synonymes de bénéfices pour le secteur privé et de pertes pour le secteur public. La privatisation des prisons par les PPP est dénoncée comme dangereuse dans différents pays (comme la France et les Etats-Unis).

DÉFI : OUI.

CDH : oui c'est indispensable compte tenu du coût de location que ce partenariat imposera à l'Etat belge et des évaluations faites par la Cour des comptes.

4.- Quelles sont les mesures que votre parti propose pour réduire l'inflation carcérale dans les prisons belges ?

Ecolo : Les causes de la surpopulation carcérale sont diverses et connues. Parmi celles-ci on retrouve un recours trop fréquent à la détention préventive, l'allongement et le cumul des peines, le recours moindre et de plus en plus tardif à la libération conditionnelle ainsi que la présence en prison de personnes dont l'état psychiatrique nécessite une prise en charge dans des structures de soin. S'attaquer à ces causes demande du courage car cela implique de déconstruire les causes réelles de l'échec des prisons. Jusqu'à présent, les gouvernements successifs ont préféré choisir la solution de facilité en construisant toujours plus de prisons, c'est-à-dire en perpétuant un système qui ne fonctionne pas, en évitant de se poser les bonnes questions. Ecolo propose de sortir les internés des annexes psychiatriques pour les intégrer au circuit de soins traditionnel. Le cas des personnes internées, enfermées dans les prisons, est un des scandales de notre système judiciaire. Les annexes psychiatriques des prisons sont des espaces conçus en vue de l'enfermement de délinquants et non du traitement de personnes atteintes de maladies mentales. Elles ne sont pas adaptées aux soins psychiatriques et aucune thérapie ne peut y être sérieusement mise en œuvre. Ce sont, en fait, de véritables parkings pour ces personnes en attente d'un transfert vers un établissement spécialisé. Cette situation a déjà valu à la Belgique plusieurs condamnations par la Cour Européenne des Droits de l'Homme et ne s'est pas vraiment améliorée malgré l'ouverture des nouveaux centres psychiatriques. Par ailleurs, de nombreux détenus jugés responsables souffrent de réels problèmes de santé mentale, sans recevoir les soins adéquats. De ce fait, des détenus sont

condamnés puis libérés «à fond de peine» sans qu'aucun suivi psycho-social n'ait été effectué et sans que l'on ait une quelconque garantie d'absence de récidive. Ecolo propose de ne faire de la détention préventive qu'un usage exceptionnel, ciblé surtout sur les personnes qui représentent un réel danger pour la société. Actuellement, les détenus préventifs représentent près de 30% de la population carcérale. Or, la détention préventive devrait rester l'exception et ne devrait pas être utilisée comme un moyen de pression ou une anticipation de la peine. Son impact sur la population carcérale est d'autant plus important qu'elle influe également sur le taux de la peine prononcée par le juge du fond. Pour Ecolo, il faut, en concertation avec les juges et juridictions d'instruction: développer et investir dans les mesures alternatives à la détention afin de les rendre efficaces et crédibles; limiter la détention préventive aux cas les plus graves (crimes et délits contre les personnes; organisations criminelles; etc.) et/ou quand il semble évident que la personne représente un danger potentiel pour la société.

PTB : La prison doit être le dernier recours: quand l'auteur des faits refuse de respecter et d'exécuter les peines alternatives ou quand elle est nécessaire suite au danger que représente l'auteur pour les concitoyens. Nous favorisons donc les peines alternatives, éducatives et réparatrices: l'accent repose sur la réinsertion dans la société et la réparation du dommage subi par la victime. Nous différencions le système pénitentiaire. Nous développons les petites maisons d'arrêt.

DÉFI : Réserver l'emprisonnement en établissement pénitentiaire aux auteurs d'infractions majeures, Généraliser les peines alternatives à l'emprisonnement, Conférer à la détention préventive sa fonction première et réintroduire le contrôle mensuel de la détention préventive, adopter un système de libération conditionnelle d'office, qui permettrait de ne plus considérer cette mesure comme une faveur, mais bien comme le mode normal de libération, le juge de l'application des peines devant rester libre d'accorder la mesure avant le seuil d'octroi, d'en déterminer les modalités ou de la refuser dans certains cas précis. La réduction de la population carcérale passe aussi par de meilleures conditions de détention qui réduiront la récidive (57% actuellement en Belgique): préservation du lien familial, généralisation des offres de formation en prison, validation des compétences acquises en prison, mise en place du plan de détention dans chaque prison et pour chaque détenu...

CDH : 1/ réduire drastiquement le recours à la détention préventive en développant des partenariats systématiques avec les maisons de justice pour éviter la prison et par application d'une nouvelle échelle des peines

2/ revoir l'échelle des peines en privilégiant d'autres modes de sanction que la prison et ne réservant celle-ci qu'aux délits et crimes nécessitant la mise en sécurité de la société

3/ diminuer le taux de récidive en mettant en oeuvre le plan de détention avec chaque détenu pour l'accompagner tout au long de son incarcération et le préparer à une réinsertion réelle.

5.- Dans le cadre de la politique relative à la Régie des bâtiments, votre parti privilégie-t-il la rénovation des établissements carcéraux actuels lorsque cela est possible ? S'engage-t-il à demander le bilan carbone de toute opération de construction d'une nouvelle prison comparé à celui de la rénovation de la prison qu'elle remplace ?

Ecolo : OUI la rénovation a toujours été notre option privilégiée. Lorsque le choix d'un autre bâtiment est indispensable nous souhaitons privilégier les petites structures.

PTB : Oui. Parallèlement, les prisons de Saint-Gilles et Forest peuvent être rénovées et réaménagées pour les transformer en prisons décentes. Il ne faut pas construire de nouvelles prisons mais utiliser ce budget pour investir dans des plans de détention pour chaque détenu afin de préparer une réinsertion constructive en société.

DÉFI : OUI.

CDH : oui si cela est possible . Le bilan carbone des nouvelles prisons doit être réalisé et les solutions durables privilégiées .

6.- Votre parti s'engage-t-il à mettre en œuvre toutes les mesures possibles pour porter un coup d'arrêt au projet de prison de Haren ? Et si non, à quelles conditions ce projet serait-il acceptable pour votre parti ?

Ecolo : OUI si c'est financièrement possible compte tenu notamment des pénalités prévues par le contrat. Le choix d'un autre lieu ou la réduction du projet à une taille plus humaine pourrait aussi être une piste à envisager, si le contrat le permet. Si le projet devait être poursuivi au même endroit, il devrait au minimum être revu pour prendre en compte les nombreuses critiques formulées à son encontre, tant du point de vue environnemental que du point de vue humain ou pénitentiaire.

PTB : Oui. Le projet de la méga prison de Haren est un mauvais choix à tous les niveaux. En termes d'inefficacité de la politique carcérale. En termes de coûts et de gestion par le privé. En termes d'insertion des détenus que la taille industrielle de cette prison (1190 places) ne pourra pas assumer. En termes de destruction des espaces verts: le terrain du Keelbeek abritait 200 espèces végétales, de nombreux insectes dont des espèces rares.

DÉFI : Il faut revoir le projet de Haren et analyser si le choix de ce terrain est vraiment la meilleure alternative aux prisons de Saint-Gilles, Forest et Berkendaele, si ces prisons ne peuvent pas être rénovées et si de petites unités de détention peuvent y être installées.

CDH : Il paraît difficile de porter un coup d'arrêt à ce stade du projet de la prison de Haren compte tenu des engagements déjà pris mais aussi de l'état déplorable des conditions de détention dans les prisons bruxelloises ainsi que du taux de surpopulation carcérale. Il serait par contre important de revoir les plans prévus pour en faire de petites entités (genre de Huizen) qui seraient plus adaptées au profil de chaque type de détenus et permettre des accompagnements plus adaptés allant de

régimes stricts et sécuritaires à des régimes plus ouverts et centrés sur la préparation du détenu à sa libération.

7. Quelles sont les alternatives à la détention portées par votre parti ?

Ecolo : L'emprisonnement n'est qu'une des réponses aux problèmes que pose la délinquance. Or, il est encore souvent considéré comme la seule peine valable, avec les conséquences connues en matière de surpopulation carcérale et de conditions de détention inhumaines et dégradantes. Loin de favoriser l'impunité, la diversification des peines permet au contraire d'adapter celles-ci non seulement à la gravité des faits commis mais aussi aux types de faits. A côté de la peine de prison et de l'amende, de nombreuses alternatives ont été créées depuis quelques années et elles peuvent régulièrement se révéler mieux adaptées pour certains types de délits, notamment lorsque les personnes intéressées sont capables de responsabilisation et souhaitent une réhabilitation. Elles sont cependant sous-utilisées. Afin d'encourager le recours à ces alternatives, il est indispensable de renforcer leur crédibilité et leur effectivité, et de les renforcer d'une dimension de «réparation» à l'égard des victimes ou de leurs proches et de la société dans son ensemble. Comme la prison, ces peines alternatives doivent également faire l'objet d'évaluations régulières, pour en mesurer la pertinence et les effets (notamment à l'égard de la récidive) mais aussi pour vérifier que les objectifs qui ont présidé à leur mise en place sont réellement atteints. Ces objectifs sont non seulement la sanction-rétribution mais aussi l'éducation et la réparation.

Ecolo propose de continuer à diversifier les sanctions pénales et à développer une justice plus réparatrice au moyen, par exemple, de l'injonction professionnelle (obligation de moyens et non de résultats), l'obligation de rendre service à la communauté, l'obligation de prendre part à des projets de réinsertion sociale, la participation à des missions sociales en Belgique...

PTB : Le crime porte préjudice en premier lieu à la victime, mais également à la communauté. Nous voulons investir dans une justice réparatrice quia pour but d'amener l'auteur à prendre conscience et à reconnaître le mal qu'il a causé à la victime et à prendre les mesures nécessaires pour réparer le tort subi par la victime et la société autant que possible. Nous voulons donc des peines alternatives et éducatives. Les peines d'emprisonnement doivent être le dernier recours:quand l'auteur des faits refuse de respecter et d'exécuter les peines alternatives ou quand elle est nécessaire suite à la gravité des faits.

DÉFI : Bien qu'elles soient devenues des peines autonomes en 2015, les peines de travail et de surveillance électronique restent sous-exploitées,notamment en raison du manque de moyens qui leur sont consacrés. La peine de travail présente pourtant l'avantage de constituer pour les condamnés une expérience positive de travail tandis que la peine de surveillance électronique permet de garder un contrôle sur le condamné, de maintenir ses contacts sociaux et de représenter un coût moindre que la prison (25 euros par personne et par jour contre 150 euros).

DÉFI demande ainsi la bonne exécution des accords de coopération entre l'Etat fédéral et les Communautés chargées de l'exécution des peines de travail et des

peines de surveillance électronique. DÉFI entend également promouvoir d'autres peines ou mesures alternatives, comme le système de jours -amendes qui permet au juge de déterminer le montant de la peine pécuniaire- à payer quotidiennement pendant un nombre X de jours - en tenant compte des circonstances de l'infraction et des ressources et charges du condamné. Un défaut partiel ou total de paiement sera sanctionné par une incarcération dont la durée égale le nombre de jours-amende impayés à échéance. Cette peine alternative est appliquée en France depuis 2005. La confiscation spéciale pourrait également être érigée en peine autonome. Il s'agit de la confiscation des choses formant l'objet de l'infraction, celles qui ont servi ou qui ont été destinées à la commettre, quand la propriété en appartient au condamné, des choses qui ont été produites par l'infraction, et des avantages patrimoniaux tirés directement de l'infraction. DÉFI demande enfin que les peines alternatives constituent réellement des alternatives à la peine d'emprisonnement, et non des peines qui s'ajoutent à côté d'elle. C'est comme cela que les PB ont su fermer 27 prisons en l'espace de 3 ans (restent: 38)!

CDH : Revoir l'échelle des peines et privilégier les sanctions de type alternatif pour de nombreuses infractions afin de rendre la sanction plus adéquate, plus rapidement exécutée et réduisant le risque de récidive. Ces sanctions doivent être de véritables alternatives et pas de nouvelles mesures d'augmentation de la chaîne pénale habituelle . De nombreuses infractions doivent d'ailleurs être sorties du code pénal comme le propose le groupe d'experts Vandermeersch-Rozie

Site du Keelbeek en 2019

